

Monsieur Marc Fesneau
Ministre de l'agriculture et de la
souveraineté alimentaire

78, rue de Varenne
75349 Paris 07

Cher Monsieur,

Par la présente, nous vous présentons nos félicitations pour votre récente nomination et nous permettons de vous faire part de nos inquiétudes à propos d'un sujet qui sera débattu à la réunion Agrifish du Conseil de l'UE ce lundi 26 septembre. En effet, la délégation autrichienne présentera une note concernant l'accroissement de la population de loups au sein de l'UE, faisant état de la présence de ces grands carnivores comme une menace aussi bien pour les troupeaux pâturants que pour la biodiversité et appelant la Commission européenne notamment à affaiblir la protection légale des loups en autorisant la régulation.

Loin d'opposer protection du loup et protection des troupeaux, notre Fondation s'est toujours attachée à soutenir la nécessité de faire cohabiter les deux en anticipant toute attaque de troupeaux via la mise en œuvre de mesures de protection efficaces. C'est à cette fin que nous soutenons financièrement le développement d'outils de protection (tels que le turbofladry par exemple) et encourageons la recherche autour du comportement des loups et de la gestion des risques (travaux de l'éthologue Jean-Marc Landry).

*La France affiche des ambitions environnementales fortes, et la préservation des espèces menacées en fait partie. **Nous appelons donc vivement la France à s'opposer à la note qui sera présentée par l'Autriche ce lundi 26 septembre**, afin de demeurer en cohérence avec ses annonces en faveur de la protection de la biodiversité et de l'environnement.*

Toute prise de position politique au soutien de cette demande adressée à la Commission européenne représenterait un désaveu évident du gouvernement français à ses engagements en matière écologique et aux efforts réalisés par la France pour une meilleure protection des troupeaux. En effet, le financement de chiens de protection, de parcs électrifiés, de gardiennage par des bergers a débouché pour la première fois cette année sur une baisse de la prédation en France tant en nombre d'attaques que d'animaux prédatés.

La protection légale des loups, prévue par la Convention de Berne et par la directive Habitats, a permis une réapparition du loup en France au début des années 90, et on en dénombre en moyenne 921 à la sortie de l'hiver 2021-2022. Si cette estimation est encourageante pour cette espèce éradiquée du territoire depuis des décennies, le taux de croissance de la population lupine reste instable et sa progression

demeure fragile. En juillet 2020, le Conseil National de la Protection de la Nature avait rendu un avis défavorable à l'augmentation des tirs d'abattage sur les loups et préconisait une surveillance de la population et une baisse du taux de destruction afin de garantir le bon état de conservation de la population lupine. Pourtant, pour accéder à la paix sociale, la France a, depuis quelques années, commencé à appliquer une politique de régulation, fermement dénoncée par les organisations de protection animale et de conservation de la biodiversité. En effet, malgré le nombre toujours plus important de loups abattus chaque année, l'effectivité de cette démarche en matière de protection des troupeaux n'a jamais été évaluée ni démontrée.

Le succès de la protection du loup, constatée par la croissance de la population, ne doit pas mener à la conclusion que cette espèce n'est plus en danger et que les tirs d'abattage doivent se généraliser, alors que des alternatives sont possibles et sont en cours de mise en place.

Nous sommes convaincus qu'au lieu de permettre l'abattage irréfléchi d'animaux, il convient, d'un point de vue éthique, environnemental et économique, de répondre de façon adaptée et structurée aux enjeux posés par la présence du loup sur le territoire français, comme le font nos voisins italiens et espagnols.

Nous suivrons donc avec attention les débats qui se tiendront lundi lors du Conseil Agrifish et ne manquerons pas d'informer nos sympathisants des déclarations de la France sur cette question.

Restant à votre disposition, nous vous remercions de votre attention et vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.